



Direction générale
DP/VM

Procès verbal du conseil municipal du 9 mai 2015

Le 9 mai 2015 à 10 heures 30, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire le 30 avril, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

PRESIDENT : M. STREHAIANO, MAIRE,

PRESENTS : M. THEVENOT, Mme LARDAUD, MM. SURIE, VIGNAUX, Mme BONNEAU, M. MARCUZZO, Mme BITTERLI, MM. VERNA, ABOUT, PELERIN, Mmes UMNUS, BESNARD, MM. HUMEAU, PILLET, Mmes OZIEL, RINCK, MM. LE ROUX, NAUDET, Mme GUILLOUX, M. MOROT-SIR, Mmes BAAS, BEROT, M. ANANIAN.

PAR PROCURATION : Mme KRAWAZYK à Mme LARDAUD, M. BARNIER à M. VIGNAUX, M. DACHEZ à Mme BONNEAU, Mme FRERET à M. MARCUZZO, Mme BRASSET à M. SURIE, Mme FAYOL DA CUNHA à Mme UMNUS, Mme DULAS à M. ABOUT, M. HOCINI à Mme BEROT.

ABSENT EXCUSE : M. DELCOMBRE.

SECRETAIRE : Mme BESNARD.

PRESENTS : 24
PROCURATIONS : 8
ABSENT EXCUSE : 1
VOTANTS : 32

M. le Maire fait l'appel et constate que le quorum est atteint.

M. le Maire remercie ses collègues d'être présents après la séance tardive du jeudi 7 mai.
Il propose de débattre de la question concernant l'avenant n°1 au marché public d'entretien ménager des bâtiments communaux.

Question n°10 : ENTRETIEN MENAGER DES BATIMENTS COMMUNAUX –
AVENANT N°1 AU MARCHE DU 27 FEVRIER 2015 AVEC LA SOCIETE NEVISOL

Rapporteur: M. ABOUT

EXPOSE DES MOTIFS

La société Névisol est liée à la commune par marché depuis le 27 février 2015 pour l'entretien ménager des bâtiments communaux.

Le montant initial global et forfaitaire annuel de ce marché s'élève à 310 010,68 € HT pour l'ensemble des bâtiments communaux.

La création d'un bâtiment dans le cadre du projet d'extension du cimetière communal implique une modification des prestations de nettoyage et d'entretien ménager.

Ces prestations complémentaires concernent l'entretien des sanitaires de ce bâtiment dont les caractéristiques sont les suivantes :

- *Nature : Lavage et désinfection des sols, entretien des appareils sanitaires et vidage des poubelles.*
- *Fréquence : Du lundi au samedi.*
- *Nombre d'heures annuel : 156 à 16,50 € HT.*

Le montant global et forfaitaire annuel pour ces prestations complémentaires s'élève à 2 574 € HT, ce qui porte le montant global forfaitaire et annuel du marché à 312 584,68 € HT, soit une augmentation de 0,83 %.

Il convient donc de passer un avenant au marché d'entretien ménager des bâtiments communaux pour prendre en compte les nouvelles dispositions précitées.

Il est à noter que le montant de cet avenant étant inférieur au seuil de 5 %, il n'est donc pas nécessaire de le soumettre à la Commission d'Appel d'Offres.

Le Conseil Municipal doit autoriser M. le Maire à signer l'avenant n°1 au marché du 27 février 2015 avec la société Névisol.

DELIBERATION N°2015-05.09.10

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Marchés Publics et notamment son article 20,

CONSIDERANT qu'en raison de la création d'un nouveau bâtiment au cimetière communal, il convient de prévoir des prestations de nettoyage et d'entretien ménager complémentaires,

VU l'avis de la Commission des Finances du 23 avril 2015,

VU l'avis de la Commission de l'Urbanisme et des Travaux du 6 mai 2015,

SUR le rapport de M. About,

APRES en avoir délibéré,

PAR vingt-huit voix « pour »,

ET quatre abstentions,

AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant n°1 entérinant les dispositions précitées, avec la société Névisol.

Point n°11 : COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE

(EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU C.G.C.T.)

N°	DATE	OBJET
2015-055	16/03/2015	Création, auprès du Service Education et Action scolaire, d'une régie temporaire, fonctionnant du 24 mars au 8 avril 2015, pour les visites et activités pédagogiques, dans le cadre du voyage scolaire d'une classe de CE2-CM1, à Brest, du 31 mars au 2 avril 2015.
2015-056	18/03/2015	Validation du devis de Mme Elisabeth ANSCUTTER (94240 L'Hay-Les-Roses) concernant 18 interventions pédagogiques auprès des écoles élémentaires dans le cadre du Festival « La musique fait son cinéma », les 10,13,14,16,17 avril et 28 mai 2015 à l'Orangerie du Val Ombreux. Coût : 3 240 € net.
2015-057	19/03/2015	Convention avec l'association Grenn K'Fé (93450 L'île Saint Denis) pour une prestation de Batucada, d'une durée d'1 heure, pour un groupe de 25 personnes, le samedi 23 mai 2015, lors de la Fête de Quartier du Centre social municipal Les Noëls. Coût total 300 € TTC.
2015-058	19/03/2015	Convention avec la Base régionale de plein air et de loisirs de Jablines-Annet (77450) pour l'organisation d'un stage multisports (VTT, voile et courses d'orientation) du mardi 21 au vendredi 24 avril 2015, comprenant un mini-séjour (avec hébergement en camping pour un groupe de 20 enfants et 4 accompagnateurs) et les activités. Coût : 1 025 € TTC.
2015-059	19/03/2015	Modification de la régie d'avances du Service des Sports (avance portée à 1 000 €).
2015-060	19/03/2015	Attribution de récompenses, sous forme de bons cadeaux, aux 3 premiers lauréats du concours de jeune talents « Soisy en Scène », suite au classement (selon une grille d'évaluation) qui sera fait par le jury (3 professionnels et 2 jeunes élus du Conseil Municipal de Jeunes). 1 ^{er} prix d'une valeur de 200 €, 2 ^{ème} prix d'une valeur de 100 €, 3 ^{ème} prix d'une valeur de 50 €.
2015-061	19/03/2015	Avenant n°1 à la convention d'occupation à titre précaire d'un logement de type F3 sis au 3 ^{ème} étage droite du 53 avenue Kellermann à Soisy-sous-Montmorency.
2015-062	19/03/2015	Renouvellement de la location d'un logement de type F1 sis au rez-de Chaussée gauche du 34 avenue des Courses à Soisy-sous-Montmorency, pour une durée d'un an, du 20 mars 2015 au 19 mars 2016.
2015-063	20/03/2015	Validation du devis de M. Jérémie IMBERT (75014 Paris), concernant la conception et le montage d'extraits pour la projection et la rencontre avec Jean-Claude PETIT et ses invités, le 2 juin 2015, à 19h, à l'Orangerie du Val Ombreux, dans le cadre du Festival « La Musique fait son cinéma ». Coût : 300 € net.

N°	DATE	OBJET
2015-064	20/03/2015	Contrat de cession de droit avec la société COLLECTIVISION (34080 Montpellier) pour une projection publique, à titre gratuit, du film Cyrano de Bergerac, le samedi 6 juin 2015, à 18h, au Cinéma Les Toiles de Saint-Gratien (95210), dans le cadre du Festival « La Musique fait son cinéma ». Coût : 145,91 TTC.
2015-065	23/03/2015	Convention avec l'association ALUDEO (44000 Nantes) pour l'organisation d'un séjour été, avec hébergement en pension complète, et programme d'activités, dans les Hautes-Pyrénées, du 4 au 11 juillet 2015, pour 20 jeunes de 10 à 13 ans. Gratuité pour les 4 animateurs en charge de l'encadrement. Coût : 7 520 € TTC.
2015-066	24/03/2015	Règlement au CREPS d'Ile de France (92291 Châtenay-Malabry) des frais de participation d'un éducateur sportif du service des Sports, au stage de révision C.A.E.P.M.N.S, d'une durée de 3 jours, les 13, 14 et 15 avril 2015, à l'Isle-Adam. Coût : 211,20 €.
2015-067	25/03/2015	Convention avec l'association « Vacances Citoyennes » (91640 Vaugrigneuse) pour l'organisation d'un séjour été en Savoie, avec hébergement en pension complète et programme d'activités, pour un groupe de 20 jeunes de 14 à 17 ans, encadrés par 4 animateurs, du 4 au 11 juillet 2015. Coût : 7 157 € TTC.
2015-068	30/03/2015	Signature, avec l'agence PM IMMOBILIER CEGEY à Soisy-sous-Montmorency, d'un marché public de prestations de services, pour le mandat de vente de 4 biens immobiliers. Coût global et forfaitaire : 40 500 € HT.
2015-069	30/03/2015	Validation du devis de la société GRECO CASADESUS K Opus Millésime, (91370 Verrières le Buisson) pour une intervention pédagogique dans le cadre du Festival « La musique fait son cinéma », le 20 mai 2015, de 15h30 à 17h, à l'Orangerie du Val Ombreux. Coût : 480 TTC.
2015-070	31/03/2015	Convention avec l'association T.U.M.C.L.A.S.S.T (92700 Colombes) concernant la mise à disposition d'un animateur ludologue pour l'animation de 2 ateliers ludiques pour les 15 participants au stage Rev'Exam des vacances de printemps : « jeux de lettres » le mercredi 22 avril 2015 de 9h30 à 12h et « jeux de stratégie et de logique » le vendredi 24 avril 2015 de 9h30 à 12h. Coût : 340 € TTC.
2015-071	01/04/2015	Location d'une place extérieure de parking n°9 sise 25 bis rue de Montmorency à Soisy-sous-Montmorency, à compter du 1 ^{er} avril 2015. Loyer mensuel : 40 € soit 120 € par trimestre + 65 € de caution pour la télécommande.
2015-072	02/04/2015	Validation du devis de M. Stéphane LEROUGE (75013 Paris) pour la rencontre débat du 2 juin 2015, à 20h45, à l'Orangerie du Val Ombreux, avec Jean-Claude PETIT et ses invités, dans le cadre du Festival « La musique fait son cinéma ». Coût : 2 220,40 € TTC.

N°	DATE	OBJET
2015-073	03/04/2015	Renouvellement de la location d'un logement de type F4 sis 34 avenue des Courses, à Soisy-sous-Montmorency, pour un an, du 3 avril 2015 au 2 avril 2016.
2015-074	04/04/2015	Participation financière des familles pour les enfants inscrits aux TAP en maternelle et en élémentaire. Forfait mensuel : 15 € à partir du 1 ^{er} septembre 2015.
2015-075	07/04/2015	Location d'une parcelle de jardin familial n°2 au lieu-dit le « Trou du Loup » rue de Pontoise à Soisy-sous-Montmorency, à compter du 7 avril 2015. Cotisation annuelle : 70 €, charges annuelles d'eau : 50 €, caution pour le badge : 65 €.
2015-076	08/04/2015	Validation du devis de M. Benoît BASIRICO (75010 Paris) pour l'organisation de 3 interventions pédagogiques à destination des élèves des dispositifs « Collège et Cinéma » dans le cadre des actions pédagogiques du Festival « La musique fait son cinéma », le 5 mai 2015, au Collège Descartes. Coût : 900 €.
2015-077	09/04/2015	Mise à disposition d'une place de stationnement dans l'abri à vélos sis Place André Foulon à Soisy-sous-Montmorency, à compter du 9 avril 2015. Cautions : pour la carte d'accès : 45 €, pour la puce d'identification : 30 €.
2015-078	13/04/2015	Renouvellement de la convention d'occupation d'un logement de type F3 sis allée des Cygnes à Soisy-sous-Montmorency, pour 1 an, du 14 avril 2015 au 13 avril 2016.
2015-079	13/04/2015	Mise à disposition d'une place de stationnement dans l'abri à vélos sis Place André Foulon à Soisy-sous-Montmorency, à compter du 10 avril 2015. Cautions : pour la carte d'accès : 45 €, pour la puce d'identification : 30 €.
2015-080	13/04/2015	Contrat de cession avec l'association « Les Ombres Blanches » (Soisy-sous-Montmorency), pour un concert, le jour de la Fête de la Musique, le dimanche 21 juin 2015, sur le parvis de l'Hôtel de Ville. Coût : 400 € net.
2015-081	14/04/2015	Contrat de conduite et d'entretien courant des chaudières murales de type P2 des logements communaux avec la société DALKIA (92390 Villeneuve-la-Garenne). Redevance annuelle : 5 658,40 € HT.
2015-082	14/04/2015	Convention avec la société « La Fabrique à Bonheurs » (75017 Paris) pour l'organisation, par le Service Animation Jeunesse, d'une rencontre-débat à destination des parents, sur le thème de l'adolescence « l'adolescent et l'estime de soi, comment l'encourager ? », le mardi 9 juin 2015, de 20h30 à 22h30, à l'Orangerie du Val Ombreux. Coût : 500 € TTC.
2015-083	14/04/2015	Convention avec l'association Taizoumi (Soisy-sous-Montmorency) pour la prestation d'animation du samedi 23 mai 2015, dans le cadre de la Fête de Quartier organisée par le Centre social municipal Les Noël. Coût : 400 € TTC.

N°	DATE	OBJET
2015-084	16/04/2015	Validation du devis de M. Bruno DOUCHET (Soisy-sous-Montmorency) pour l'organisation de 3 interventions pédagogiques à destination des élèves des dispositifs « Collège et Cinéma » dans le cadre des actions pédagogiques du Festival « La musique fait son cinéma », le 5 mai 2015, au Collège Descartes. Coût : 900 €.
2015-085	16/04/2015	Convention avec la Cité de la Musique (75019 Paris) pour la création d'une bande son à partir d'un court métrage, pour un groupe maximum de 15 jeunes, de 10 à 15 ans, des centres sociaux municipaux Les Campanules et Les Noëls, du mardi 28 au jeudi 30 avril 2015, de 14h à 17h, à l'Orangerie du Val Ombreux, dans le cadre de la sensibilisation des jeunes sur la thématique de la « musique à l'image » en lien avec le festival « La musique fait son cinéma ». Coût : 1 200 € net.
2015-086	16/04/2015	Règlement à l'Union Française des Centres de Vacances et de Loisirs (75019 Paris) des frais de participation d'une animatrice du Service Education et Action scolaire, à la formation générale BAFD, d'une durée de 9 journées, du 25 avril au 3 mai 2015, à Domont. Coût : 605 €.

PROCES-VERBAL DES DEBATS

Mme Bérot souhaiterait plus d'informations sur la décision n°68 au sujet de la signature, avec une agence immobilière, d'un marché public pour un mandat de vente pour 4 biens communaux.

Mme Baas demande des explications sur la décision n°74 concernant la participation financière des familles pour les TAP.

Mme Bérot fait remarquer que nous avons discuté d'un bail précaire lors du dernier Conseil Municipal ; elle demande donc, pour la convention d'occupation de la décision n°78 pour l'allée des Cygnes, s'il s'agit ou non d'un bail précaire.

M. le Maire, sur le dernier point, rappelle qu'il s'agit d'un bien préempté pour prévoir un regroupement de plusieurs parcelles dont nous sommes propriétaires. J'ai permis aux vendeurs de rester occupants des lieux jusqu'à la réalisation de l'opération. Cela permet d'éviter des squats et les loyers couvrent les charges de la Ville ; il s'agit donc d'un bail précaire.

Sur les TAP, il s'agit bien d'une décision du maire et non d'une délibération ; cette décision a été soumise au contrôle de la légalité.

La participation de 15 €, par mois et par enfant, fréquentant les TAP, est bien en dessous du coût exact de la prestation pour la Ville. Nous avons cru aux annonces sur les financements de l'Etat mais il s'avère que ces aides sont moindres, notamment sur celles relatives à la DSU. Seules les communes bénéficiaires de la DSU, dite cible, peuvent, en fait, percevoir l'aide annoncée. Avec la participation des parents, nous sommes bien loin de couvrir 50 % du coût par la commune de ces TAP. La différence est supportée par l'impôt de tous les Soiséens ; nous tirerons les conséquences de cette participation et de ses effets sur la fréquentation aux TAP, fin 2015.

Pour Mme Baas, cette charge supplémentaire de 150 € par an et par enfant est un facteur aggravant d'inégalité entre les familles. La charge pour une famille de deux enfants devient importante. Cette participation a-t-elle pour but de dissuader les familles d'inscrire leurs enfants aux TAP ?

Ce sont les catégories les plus défavorisées qui sont encore pénalisées.

M. le Maire rappelle que *certains maires, notamment le Sénateur-Maire de Saint-Ouen L'Aumône, ont fait payer les TAP aux familles, dès leur mise en place. La dépense est supportée par les Soiséens au travers de l'impôt. Pour les familles dites défavorisées, nous consentons des réductions sur la Caisse des Ecoles et surtout par le biais du CCAS et jusqu'à 80 % pour les dossiers les plus difficiles. Nous aurons donc pour ces familles une diminution de ces 15 € par mois.*

Mme Baas rappelle que *certaines communes ne font pas payer les TAP, ce que nous pourrions faire en recherchant des économies notamment sur le budget des espaces verts ou encore avec l'excédent ; ne pourrions-nous pas ventiler des dépenses différemment pour financer les TAP ?*

M. le Maire pense qu'*imaginer les TAP sans les financements corolaires restent bien une idée du gouvernement. Ce financement se fait soit par l'impôt, soit par le paiement par les bénéficiaires. Nous avons choisi une solution mixte avec une participation limitée.*

En ce qui concerne les espaces verts, les 25 hectares de ces espaces sur la Ville sont entretenus par 16 agents, ce qui nous donne un ratio inférieur à 1 agent par hectare. Nous avons la chance d'avoir des employés performants et même les entreprises privées, disent ne pas rivaliser avec nos employés. Nous consacrons une infime partie de notre budget environnement au fleurissement et il s'agit là d'un vieux débat avec des discussions que nous connaissions même avant que je sois Maire.

Mme Baas ne remet pas en cause la qualité des agents mais pense que ces mêmes agents pourraient participer comme animateurs aux TAP.

M. le Maire répond que *cette action a déjà lieu puisque nous avons prévu aux jardins familiaux du Trou du Loup un espace réservé au Service Environnement qui y accueille les enfants des écoles. Notre budget n'est pas extraordinaire, comme vous avez pu le voir dans les ratios du Compte Administratif 2014. Nos dépenses sont relativement modestes, d'autant qu'en 2015 l'Etat nous ponctionne 1,5 M€. Comment pourrions-nous avoir, ainsi, une capacité à financer les activités nouvelles !*

Mme Baas ne comprend pas cette opposition systématique de l'Etat et de la collectivité locale. Elle pense que c'est une opposition stérile et que nous devons travailler en équipe avec l'Etat. Elle note aucune diminution sur le budget Espaces Verts et trouve dommageable que les fleurs passent avant les enfants pour une Ville qui a le label « amie des enfants ».

M. le Maire rappelle que *plus du quart du personnel communal travaille pour l'Education et donc pour les enfants, sans compter le personnel de la petite enfance.*

Pour lui, cette opération de réduction de dotations de l'Etat est un enfumage du gouvernement entre impôts locaux et impôts nationaux. Pour ne pas avoir à augmenter les impôts nationaux, l'Etat fait supporter au local des nouvelles dépenses sans pour autant les compenser. Il n'y a pourtant pas de confusion à faire entre budget national et budget des collectivités locales. Il souhaiterait donc, pour plus de transparence, qu'une nouvelle case soit créée sur les feuilles d'impôts, avec l'intitulé « redressement des comptes de la nation » plutôt que de venir puiser sur les collectivités locales.

Pour Mme Bérot, la taxe sur l'électricité perçue par la Ville est bien un impôt local détourné. Elle pense que la délibération du 30 mars 2014 sur les délégations à M. le Maire n'a pas un caractère fiscal et ne précise pas de limite pour certaines dispositions financières. De ce fait, la décision sur les TAP serait illégale.

M. le Maire précisera ce point juridique avec le contrôle de légalité.

M. Morot-Sir pense que *cette participation vient à faire payer une partie de l'enseignement aux parents ; ce n'est pas normal car nous devons respecter le principe de la gratuité de l'enseignement.*

M. le Maire rappelle que les TAP ne sont pas inclus dans le temps scolaire et sont donc placés sous la responsabilité des collectivités locales.

M. Thévenot précise, qu'*actuellement, nous avons environ 800 participants aux TAP sur un total de 1 800 élèves, alors que ces TAP ne sont pas payants.*

M. le Maire sur la décision n°68, sur le mandat de vente à une agence immobilière souligne que *la consultation a été réglementaire et que nous connaissons un recours gracieux en cours. Il réserve donc la primeur de la réponse aux pétitionnaires de ce recours et en fera l'information au Conseil Municipal.*

Mme Bérot admet le caractère réglementaire de la consultation mais rappelle à M. le Maire qu'il devait garantir la transparence de cette consultation avec plus d'informations sur, notamment, l'ouverture des enveloppes. Elle en était restée à la délibération décidant de garantir la transparence par un mandat de vente à une agence la moins onéreuse. *J'apprends, maintenant, la signature avec une agence et n'y a-t-il pas un décalage entre la délibération et l'ouverture des plis ?*

M. le Maire rappelle qu'il y a eu des opérations successives entre la vente à la bougie avec la vente d'un terrain, puis une première consultation d'agences immobilières avec des honoraires dépassant un certain seuil ; d'où une nouvelle consultation avec une publicité élargie. Cette procédure a été indiquée au Conseil Municipal.

Mme Bérot souhaiterait savoir sur quoi porte le recours gracieux et de qui il émane ; toutes les agences n'ont pas été traitées, d'après elles, de la même manière.

M. le Maire rappelle que la procédure a été adaptée au montant des honoraires et régulière ; il apportera, en son temps, les réponses au recours sur cette procédure.

L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 11 h14.

Fait à Soisy-sous-Montmorency, le 9 juin 2015.

Le secrétaire de séance,

Virginie BESNARD

Le Maire,
Vice-président délégué du Conseil Départemental,

Luc STREHAIANO